



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefi.gouv.fr>

Paris, le 18 juillet 2006

N°416

Thierry BRETON, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a réuni le 18 juillet 2006 le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour une réunion centrée sur les relations banques-clients.

Cette réunion a tout d'abord permis de faire un premier bilan du plan d'action lancé le 30 janvier dernier pour faciliter l'accès de tous les français aux services bancaires. Le **droit au compte bancaire est effectif pour tous** : désormais, l'accès à ce droit est facile et il peut être activé en 24 heures (un jour ouvré). Le dispositif est opérationnel depuis le 28 avril dernier. Par ailleurs, les banques ont contacté individuellement leurs 1,6 millions de clients interdits de chèquiers pour les informer sur les moyens de paiement alternatifs au chèque. Le taux d'équipement de ces personnes en carte à autorisation systématique est ainsi passé de 43,3% fin décembre à 50,2% en mars. Le Ministre a également constaté une forte progression de 2005 à 2006 (1ers trimestres) des moyens de paiement automatisés dans le secteur public local (+ 21 % pour la carte bancaire et + 12 % pour le TIP et le prélèvement), ceci grâce à la prise en charge de terminaux par l'État et par la réduction des commissions prélevées par le Trésor public sur ces opérations.

Thierry Breton a indiqué que le sujet des **tarifs bancaires** est considéré par nos concitoyens comme une question importante dans leur vie quotidienne. Il a pris connaissance des résultats préliminaires de l'enquête sur la banque de détail en Europe réalisée par la Commission Européenne. Le CCSF a été informé de l'étude réalisée par l'INSEE dans le cadre de la mise en place d'un nouvel indice du prix des services financiers : après avoir été inférieure à l'indice général des prix, l'évolution du prix des services financiers lui est désormais parallèle, avec 2,1% d'augmentation glissante annuelle en mai 2006.

Dans ce contexte, le Ministre a salué les évolutions intervenues depuis un an en matière de transparence des tarifs, de mobilité des comptes et d'engagements de modération de certains tarifs, notamment ceux des rejets de chèques ou des offres dédiées pour les clients sans chèquiers. Il a cependant considéré que la question des tarifs doit encore faire l'objet de travaux complémentaires pour aboutir à de nouvelles évolutions concrètes. Il a mentionné le cas des rejets de prélèvements automatiques, dont les tarifs sont considérés comme élevés et cumulatifs. Il a également relevé la demande de certaines associations de consommateurs de disposer d'un récapitulatif de frais bancaires, en plus du pictogramme déjà visible sur les relevés de compte. Il a souhaité que les options pour que les clients bénéficient de ce relevé lui soient présentées. Il a enfin demandé qu'un bilan soit réalisé sur les coûts de clôture des comptes. Il a souhaité qu'un prochain CCSF à l'automne puisse, sur ces sujets, aboutir à des évolutions traduisant la capacité du secteur bancaire à s'inscrire dans la politique menée par le Gouvernement en faveur des consommateurs.

Enfin, Thierry Breton a informé le CCSF de sa décision de **généraliser le mécanisme de médiation bancaire** du fonctionnement des comptes à l'ensemble des opérations bancaires. Une disposition législative en ce sens sera présentée dans le cadre du projet de loi sur la consommation.

Contacts presse :

Cabinet de Thierry BRETON : 01 53 18 41 35

Service de presse : 01 53 18 33 80